

Déclaration de René Mayer (Luxembourg, 10 juin 1955)

Source: Déclaration de René Mayer- Luxembourg: CLT [Prod.], 10.06.1955. CLT, Luxembourg. - SON (00:04:54, Montage, Son original).

CLT-UFA, 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_rene_mayer_luxembourg_10_juin_1955-fr-6df8014a-cebf-4099-8574-effe77d74a95.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Déclaration de René Mayer (Luxembourg, 10 juin 1955)

[Journaliste] Ce matin, à 11 heures 30, au siège de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le nouveau président de la Haute Autorité, monsieur René Mayer, a été installé dans ses fonctions. À cette occasion, monsieur René Mayer a tenu une conférence de presse, dont nous allons vous donner l'essentiel. Après avoir été salué par monsieur Giacchero, membre italien de la Haute Autorité, monsieur René Mayer dit quelques mots de bienvenue aux journalistes puis fait un bref exposé sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

[René Mayer] L'institution qui existe maintenant depuis plus de deux ans et demi, vous la connaissez tous. Vous savez qu'elle a opéré une œuvre qui, dans mon opinion, sera représentée plus tard, dans l'avenir, quand je n'y serai plus et un grand nombre d'entre vous, quel que jeune que vous soyez, non plus, je veux dire dans un temps très éloigné, qui sera représentée par l'histoire comme une véritable révolution. On ne l'aperçoit pas dans tous les domaines. On l'apercevra peut-être mieux d'ailleurs dans les temps qui viennent. Il y a eu une période d'adaptation. Il y a eu une période de rodage. La période de maturité n'est pas encore là et, à cet égard, je me rappelle très bien les discussions qui ont eu lieu, au moins devant le parlement français quand le Traité a été ratifié, sur l'étendue et la durée de la période transitoire. On la trouvait trop courte. Et maintenant, souvent, je crois bien avoir entendu dire à la Haute Autorité : pourquoi est-ce qu'on n'est pas plus avancé ? Et bien, parce que la période transitoire existe et qu'elle n'est pas finie ! Elle avait donc pas été si mal calculée que ça par les auteurs du Traité. La Haute Autorité, elle a des problèmes qui sont de sa compétence et pour lesquels elle a des pouvoirs. Ces problèmes naissent, ou renaissent, ou il en naîtra des nouveaux. Elle a la charge d'une production importante dans l'activité de base dans un groupe de pays qui groupe 150 ou 155 millions de producteurs ou de consommateurs. Actuellement, elle est en face d'une conjoncture qui rend sa tâche relativement facile. Elle a eu d'ailleurs à son berceau un cadeau des bonnes fées, en ce sens que, quand elle a pris ses fonctions, s'est établi dans les deux marchés en question un équilibre qui ne l'a pas obligée à user, dès le début de la période transitoire, de pouvoirs qui auraient paru normaux aux uns, excessifs aux autres et insuffisants aux troisièmes. Par conséquent, elle a eu de la chance. Je souhaite bien entendu, plus que jamais, qu'elle continue à avoir de la chance. Elle veillera donc et continuera à exercer ses pouvoirs dans ce domaine. Vous n'ignorez pas que, et vous l'avez entendu car je pense que, bien que beaucoup d'entre vous suivent les débats de l'Assemblée de la Communauté à Strasbourg, vous avez entendu que certains pensent que, même dans le domaine de sa compétence, la Haute Autorité a des pouvoirs que eux ne jugent pas tout à fait suffisants. La Haute Autorité n'y peut rien. Elle est liée par le Traité. Elle peut avoir sur ce point des opinions que je me garderai parce que je ne parle aujourd'hui qu'en mon nom personnel et au nom de la Haute Autorité pour vous souhaiter la bienvenue. Et je ne vais pas faire de déclaration sur ce point-là. Il y a un troisième ordre de question qui est celui qui peut être posé par les décisions récentes de la conférence qui a eu lieu à Messine. Sur ce point-là non plus, je ne vous ferai pas d'autant moins de déclaration que l'Assemblée commune va se réunir à une date très brève et que je serais amené, au nom de la Haute Autorité, à parler devant elle et à donner peut-être, soit au début, soit à la fin, le sentiment de la Haute Autorité sur les questions qui auront été soulevées certainement dans les débats de l'Assemblée sur les conclusions de la conférence de Messine. C'est ce qui excusera à vos yeux que je ne prenne pas position, aujourd'hui, sur les questions que peut poser, pour la Haute Autorité, ce qui est sorti et ce qui n'est pas sorti de la conférence de Messine. Le fait que l'Assemblée se réunit dans très peu de jours m'oblige évidemment à lui réserver la primeur de réflexions que je dois d'ailleurs délibérer avec mes collègues, car je suis aussi attaché qu'eux-mêmes au caractère collégial de notre institution.

[Journaliste] Vous venez d'entendre la déclaration faite ce matin à la presse par monsieur René Mayer, nouveau président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.